



**Extrait du Registre
Des
Délibérations**

L'an deux mille seize

Le 13 Avril à 18 heures 00

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Val de Virvée, au Centre de Loisirs Sans Hébergement Aubie et Espessas, 9 rue du Cros, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 05 Avril 2016.

DELEGUES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE PRESENTS : 18

NOMBRE DE VOTANTS : 24

Objet : Subvention 2016 Mission locale Haute Gironde

Présents : 18

AYMAT Pascale, BOBET Arnaud, BORRELLY Marie Claire, BRUN Jean Paul, COURSEAUX Mickael, DUMAS Alain, GUINAUDIE Sylvain, JEANNET Serge, LARRIEU Josette, LAVAUD Véronique, LOUBAT Sylvie, MERCADIER Armand, MIEYEVILLE Georges, MONSEIGNE Célia, RAYNAL Vincent, SAGASTI Sylvie, SALLES-CLAVERIE Catherine, TABONE Alain.

Absents excusés ayant donné pouvoir : 6

BASTIDE Jacques pouvoir à Sylvain GUINAUDIE, BRIDOUX-MICHEL Nadia pouvoir à Alain TABONE, MABILLE Christian pouvoir à SAGASTI Sylvie, MANSUY Ludovic pouvoir à Célia MONSEIGNE, PILARD Christophe pouvoir à LAVAUD Véronique, RODRIGUEZ Nathalie pouvoir à Serge JEANNET

Absents excusés : 2

BOURSEAU Christiane, DUMONT Éric,

Absent : 1

GRASSIAN Frédérique

Secrétaire de séance : Alain TABONE

Conformément à l'arrêté Préfectoral en date du 5 décembre 2000, la Communauté de Communes du Cubzaguais adhère, en lieu et place de ses communes membres à la Mission Locale de la Haute Gironde.

Vu le courrier en date du 2 février 2016, l'association Mission Locale de la Haute Gironde a sollicité auprès de la Communauté de Communes du Cubzaguais, une subvention de

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture ou
Sous-Préfecture le :
18 AVR. 2016
Publié ou notifié
Le : **19 AVR. 2016**
le Président,

fonctionnement d'un montant de 24 111,67 € soit 1,21 € par habitant pour l'année 2016, (même montant qu'en 2015)

Cette demande comprend également une subvention pour l'année 2016 concernant le parc cyclomoteur, d'un montant de 2 466,59 € (idem 2015) et de 2 500 € (idem 2015) pour le fonctionnement du CLLAJ (logement des jeunes).

Sur avis favorable de la commission Services publics et Animation du Territoire, réunie le 23 mars 2016,

Sur avis favorable du Bureau,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré décide :

- d'allouer à l'association Mission Locale de la Haute Gironde une subvention de fonctionnement d'un montant de 24 111,67 € ainsi qu'une subvention relative au dispositif de prêt de cyclomoteur d'un montant de 2 466,59 € et de 2 500 € pour le fonctionnement du CLLAJ pour l'année 2016,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et toutes les pièces relatives et nécessaires à la réalisation de ce dossier et notamment la convention de partenariat 2016,

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

18 AVR. 2016

Publiée le : **19 AVR. 2016**

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac
Le 14 Avril 2016.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture ou
Sous-Préfecture le :

18 AVR. 2016

Publié ou notifié

Le : **19 AVR. 2016**

Le Président,

A.DUMAS

le Président,

